Décret relatif à l'encadrement des stages : Enfin une bonne nouvelle! Le CESE invite à aller plus loin pour sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

PUBLIÉ LE 29/10/2015

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) se félicite de la publication au Journal officiel en date du 28 octobre 2015, du décret relatif à l'encadrement des stages et fixant le quota précis de stagiaires pouvant être accueillis en même temps dans une entreprise. Plus d'un an après l'adoption de la loi relative à l'encadrement des stages, « ce décret est une première réponse à la sécurisation des parcours d'insertion des jeunes, qui sont nombreux à voir leurs conditions de vie se dégrader », souligne Antoine Dulin, rapporteur de l'avis Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes. Le CESE est aujourd'hui la seule institution au sein de laquelle sont représentés les jeunes avec quatre sièges attribués aux organisations étudiantes et aux mouvements de jeunesse. Sensible à l'urgence d'une véritable politique jeunesse, le Conseil se réjouit par ailleurs des annonces faites autour de la Garantie Jeunes à la conférence sociale sur l'extension de ce dispositif à tous les territoires volontaires en mars 2016. Toutefois, il souligne la nécessité d'aller vers l'universalisation de la Garantie Jeunes pour permettre à tous les jeunes qui sont aujourd'hui ni en emploi, ni en formation de pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique pour faciliter leur insertion. Le dispositif est aujourd'hui ouvert à 50 000 jeunes alors qu'il y a près d'1,5 millions de jeunes qui pourraient aujourd'hui en avoir besoin.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026